

2018-2023



Synthèse du Rapport stratégique 2018-2023

Conservatoire botanique national
du Massif central

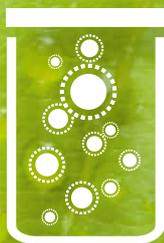


4 missions

au service de la flore et des végétations du Massif central



La **connaissance** de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;



L'identification, la **conservation** et la valorisation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;



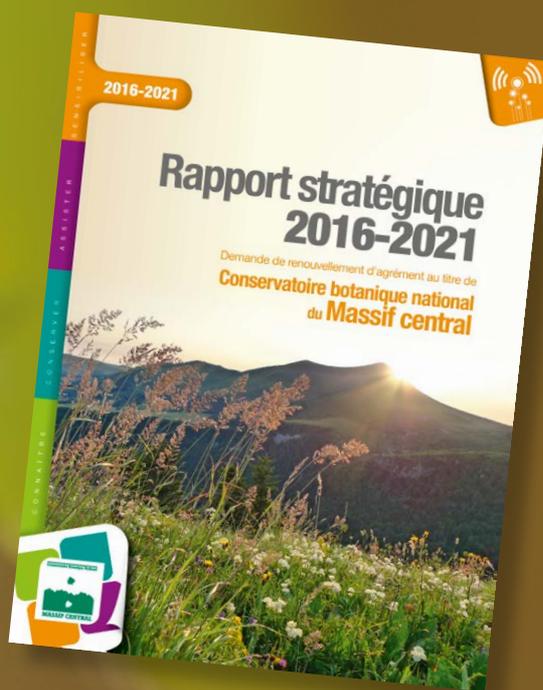
La fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, d'une **assistance technique et scientifique experte** en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels ;



L'**information et l'éducation du public** à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage et cultivée.

La stratégie présentée de manière synthétique dans les pages qui suivent, vise à répondre aux besoins des acteurs et aux enjeux identifiés, à travers les 4 missions confiées au Conservatoire botanique par l'État. Elle fait écho, aux suggestions formulées par l'équipe, les élus et les partenaires, et propose un cadre de travail pour les 5 prochaines années.

Retrouvez l'intégralité du document sur www.cbnmc.fr



Préambule

Depuis 1996, grâce au soutien constant des collectivités partenaires, le Conservatoire botanique national du Massif central a focalisé son action sur la capitalisation d'une somme conséquente de connaissances sur la diversité végétale de son territoire d'agrément. Celles-ci lui ont permis d'asseoir son expertise mais aussi sa reconnaissance aux échelons régional et national.

Dès lors, le Conservatoire se situe à une période charnière où il doit être en mesure d'apporter un éclairage sur l'orientation et l'efficacité des politiques publiques de préservation de la diversité végétale. Et si l'on devait donner une image à ce travail de longue haleine, on pourrait dire qu'il a fallu aimer l'aiguille avant que la boussole ne puisse indiquer le cap. Ainsi, la publication des Listes rouges régionales et de la Liste rouge nationale relatives à la flore vasculaire permet – enfin – aux pouvoirs publics de prendre connaissance des enjeux de conservation et de hiérarchiser leurs interventions en faveur de la flore et de la végétation du Massif central. Ces connaissances permettent – enfin – de localiser les « points chauds » de la biodiversité et d'orienter les documents de planification territoriale (urbanisme, infrastructures de transport...).

Si ces travaux d'amélioration des connaissances n'avaient pas été lancés 14 ans plus tôt, nous aurions été bien embarrassés pour répondre aux défis actuels qui pèsent sur notre territoire. En effet, comment anticiper l'impact des changements climatiques sur les paysages, notre cadre de vie ou encore nos activités économiques sans connaître la flore et la végétation qui composent ces éléments ? Comment prévenir la société et la biodiversité de l'impact éventuel de nouvelles pratiques, de nouvelles filières économiques ? Comment réparer les secteurs dont les sols ou l'eau auraient été pollués ? Quels seront les effets de la déprise ou de l'intensification agricoles sur nos activités, nos paysages, notre environnement ? À toutes ces questions, le Conservatoire botanique peut désormais apporter des éléments de réponse. Le développement croissant des nouvelles technologies de l'information ouvre de formidables possibilités pour mobiliser et rendre publiques ses connaissances. À cet égard, le Conservatoire doit se tenir prêt à répondre aux futures et nombreuses sollicitations des acteurs publics et privés qui devront à court, moyen et long terme, se positionner et élaborer de nouvelles stratégies face aux bouleversements qui attendent le Massif central.

Pour répondre à ce défi, pour remplir pleinement sa mission de conservation de la diversité végétale, pour assurer à la société la possibilité de vivre dans un environnement respecté, pour offrir à notre économie une vision à long terme, le Conservatoire doit poursuivre ses efforts, ses travaux, ses réflexions. Dans le cadre du nouvel agrément 2018-2023, cette nouvelle stratégie tend donc vers un ancrage renforcé de ses missions et de ses activités au sein de son territoire. Assurer une visibilité plus forte de son action, associer un public plus large aux questions de préservation de la diversité végétale, renforcer son appui et ses conseils auprès des pouvoirs publics et être force de propositions novatrices, voilà quelques orientations qui fixent la prochaine stratégie du Conservatoire botanique.

Mais le Conservatoire botanique n'est pas seulement un établissement scientifique, c'est aussi un haut lieu culturel en plein cœur de Chavaniac-Lafayette dont les jardins conservatoires, situés à proximité du Château de Lafayette, offrent de formidables opportunités de développement touristique et pédagogique tant à l'échelle locale qu'à celle du Massif central. En effet, dès les travaux achevés, le Conservatoire botanique sera en mesure d'ouvrir pleinement ses jardins aux habitants du territoire mais aussi aux touristes, offrant un nouveau lieu de visite permettant de sensibiliser à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale du Massif central. Cette ouverture constitue également un premier pas vers une pédagogie et un enseignement des sciences du végétal dédiés aux scolaires, aux étudiants et à la formation professionnelle. Là encore, cette opportunité de valorisation pédagogique de ses activités offre au Conservatoire un nouveau défi qu'il aura plaisir à relever dans le cadre de son prochain agrément.

Nul doute que la lecture de ce rapport stratégique vous persuadera de la capacité du Conservatoire à faire face à ces nouveaux défis ●

Madeleine DUBOIS
Présidente du Syndicat mixte
du Conservatoire botanique national du Massif central

Depuis le précédent agrément, le CBN du Massif central a accumulé beaucoup de données sur la flore et la végétation vasculaires au niveau des dix départements de son territoire d'agrément, avec l'édition de plusieurs atlas floristiques et de catalogues d'habitats, ainsi que l'établissement des listes rouges régionales ; il a par ailleurs entamé des inventaires sur la bryoflore (avec la description récente d'un genre nouveau pour la science).

Le Conservatoire a pu ainsi mettre en exergue, au niveau national, la spécificité du Massif central qui tient d'abord à sa position centrale : un carrefour biogéographique est-ouest et nord-sud, constituant ainsi un important relais entre les autres massifs français que sont les Vosges, le Jura, les Alpes et les Pyrénées. Cette spécificité tient aussi à la présence de biotopes très particuliers, pratiquement sans équivalents ailleurs sur le territoire national ; citons par exemple les salines continentales (partagées avec la Lorraine), les serpentinites, les roches volcaniques, tous ces substrats géologiques déterminant évidemment des sols eux-mêmes originaux. D'autres biotopes remarquables sont représentés par les rivières à végétaux rhéophiles submergés en eaux acides du Limousin, les mares temporaires d'Ardèche et des chaux basaltiques d'Auvergne (une quasi-spécificité pour les régions non méditerranéennes françaises) ; le climat continental et chaud de la Limagne permet l'établissement d'habitats thermophiles particuliers. Il faut citer encore les milieux herbacés ouverts, si importants

pour l'agriculture durable locale, les forêts anciennes, à la biodiversité originale. À ce titre le CBN porte une responsabilité vis-à-vis de la communauté scientifique nationale, voire même au niveau international.

Pour toutes ces raisons – programmes d'inventaires encore inachevés ou à affiner selon un maillage plus fin, spécificités écologiques –, mais aussi pour ses responsabilités au niveau national (conventions inter-conservatoires botaniques nationaux pour la coordination biogéographique au niveau du massif, développement de la bryologie au niveau national), pour les nouvelles missions demandées aux conservatoires botaniques (fonge et lichens), le CBN du Massif central doit recevoir les moyens de poursuivre son œuvre et, dans la mesure du possible, de développer de nouvelles approches écologiques comme l'approche fonctionnelle et systémique des habitats, base du génie écologique, ou l'approche « laboratoire » des habitats et de la bryoflore pour observer les effets des changements globaux. C'est en tout cas, l'un des points majeurs soulignés lors du dernier Conseil scientifique du 15 décembre 2015 ●

Bruno DE FOUCAULT
Président du Conseil scientifique
du Conservatoire botanique national du Massif central



le Conservatoire botanique national du Massif central

Conservatoire botanique national (agréé)

■ siège

▲ délégation, antenne ou relais

Conservatoire botanique

● en création ou en cours d'agrément



Les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) sont agréés par le Ministère de l'écologie pour une durée de cinq ans renouvelable (art. L 414-10 et art. D 416-1 et suivants du Code Env.). Ils exercent des missions de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, d'identification et de conservation de la flore et des habitats rares et menacés, de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et de sensibilisation du public. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel. Ils apportent leur concours aux collectivités en matière environnementale : listes d'espèces (listes rouges, espèces protégées), plans de conservation, zonages et schémas territoriaux (TVB, SRCE, ZNIEFF...), aires protégées (Réserves naturelles...) ou d'intérêt patrimonial (ENS, Natura 2000...),

etc. À partir de leurs travaux d'inventaire de terrain, ils priorisent la conservation d'espèces rares ou menacées sur leur territoire d'agrément. En appui à cette stratégie, ils gèrent, en cas de besoin, des banques de graines et des cultures conservatoires. Ils mènent leurs actions de conservation en partenariat avec de nombreuses structures institutionnelles ou associatives et des réseaux d'observateurs bénévoles.

Le réseau des CBN regroupe dix CBN en métropole et un CBN pour La Réunion, Mayotte et les îles Éparses. Les CBN exercent leur mission de service public sur un territoire d'agrément, en s'appuyant pour la plupart d'entre eux sur des délégations territoriales ou des antennes. Ainsi, 91 départements, représentant 457 000 km² du territoire national, bénéficient actuellement de l'action d'un CBN.

20 années au service de la flore et des végétations du Massif central

Placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'écologie, par le biais des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le Conservatoire botanique national du Massif central est un établissement public local créé à l'initiative du Département de la Haute-Loire sous la forme juridique d'un **Syndicat mixte** par arrêté n°D.L.P.C.L./B5/96/99 du Préfet de la Haute-Loire en date du **19 juin 1996**, modifié par arrêté interdépartemental des préfets de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme n°D.L.P.C.L./B5/99/38 en date du 28 mai 1999 et l'arrêté préfectoral D.I.P.P.A.L./B3/2012/213 du 26/06/2012.

Le 26 juin 2012, après plusieurs Conventions pluriannuelles jalonnant depuis 2000 un partenariat particulièrement actif, la Région Rhône-Alpes a rejoint le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire portant à six le nombre de collectivités adhérentes : **la Région Auvergne, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Haute-loire, le Parc naturel régional Livradois-Forez, le Syndicat mixte d'aménagement touristique du Haut-Allier et la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet**. En 2016, la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, a ramené ce nombre à cinq.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est administré par un **Comité syndical** composé de 17 membres qui exercent toutes les fonctions prévues par les textes réglementaires en vigueur (code général des collectivités territoriales) et approuvent les orientations et les programmes d'action du Conservatoire. Ce Comité syndical élit en son sein un bureau composé d'un Président et de quatre Vice-présidents (composition détaillée en annexes, p. 132).

Le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central a été **agréé au titre de « Conservatoire botanique national » pour la première fois par arrêté ministériel (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement) du 10 juin 1998** publié au Journal officiel de la République française le 7 juillet 1998.

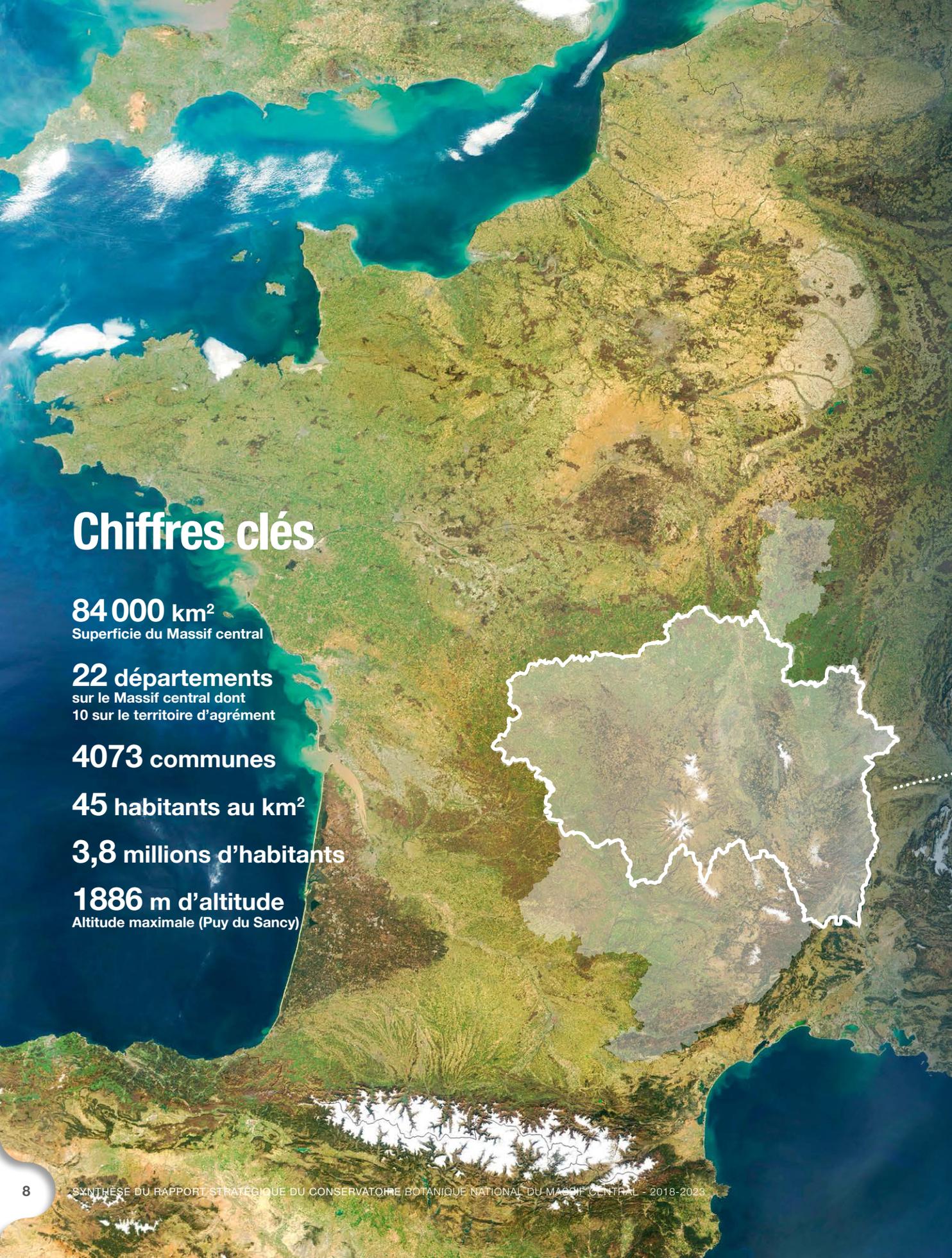
La priorité de l'établissement s'est axée sur la **mise en œuvre des missions des Conservatoires botaniques nationaux**, intégrant leur évolution dans le cadre défini par le décret ministériel du 8 juillet 2004 sur les Conservatoires botaniques nationaux, à savoir :

- Connaître l'état et l'évolution de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- Identifier, conserver et la valoriser les éléments rares et menacés de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- Fournir à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, une assistance technique et scientifique experte en matière de flore sauvage, de végétation et d'habitats naturels et semi-naturels ;
- Informer et éduquer le public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage et cultivée.

En 1998, l'agrément portait sur un territoire constitué de **dix départements du Massif central** répartis sur trois régions administratives : la région **Auvergne** (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), la région **Limousin** (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) et la région **Rhône-Alpes** (Ardèche, Loire, Rhône). Par arrêté ministériel du 26 décembre 2003 (publié au JO 30/01/04), puis par arrêté ministériel du 17 mai 2010 (publié au J.O. le 06/07/2010), l'agrément du Conservatoire botanique national du Massif central a été renouvelé pour la même spécialisation géographique. Depuis cette date, l'établissement assure également la **coordination biogéographique** des actions mises en œuvre par les conservatoires botaniques nationaux pour le territoire du Massif central tel que défini par le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs. Son action s'étend donc au 22 départements du Massif central (84 000 km²) dans le cadre de travaux à l'échelle biogéographique, en étroite partenariat avec les Conservatoires botaniques nationaux limitrophes (CBN alpin, méditerranéen, Pyrénées et Midi-Pyrénées, et du Bassin parisien).

Pour le conseiller, par ailleurs, dans la définition de ses actions et des méthodes employées, le Conservatoire bénéficie de l'appui d'un **Comité scientifique** dont la composition est validée par l'État (cf. p. 133).

Enfin, ses missions sont mises en œuvre par une **équipe technique et scientifique** d'une quarantaine d'agents (cf. p.134), répartie à travers 3 antennes régionales : à Limoges en Haute-Vienne, Chavaniac-Lafayette en Haute-Loire et à Pélussin dans la Loire. Elle est aidée dans le cadre d'inventaires floristiques régionaux par un **réseau de près de 380 botanistes correspondants** ●



Chiffres clés

84 000 km²

Superficie du Massif central

22 départements

sur le Massif central dont
10 sur le territoire d'agrément

4073 communes

45 habitants au km²

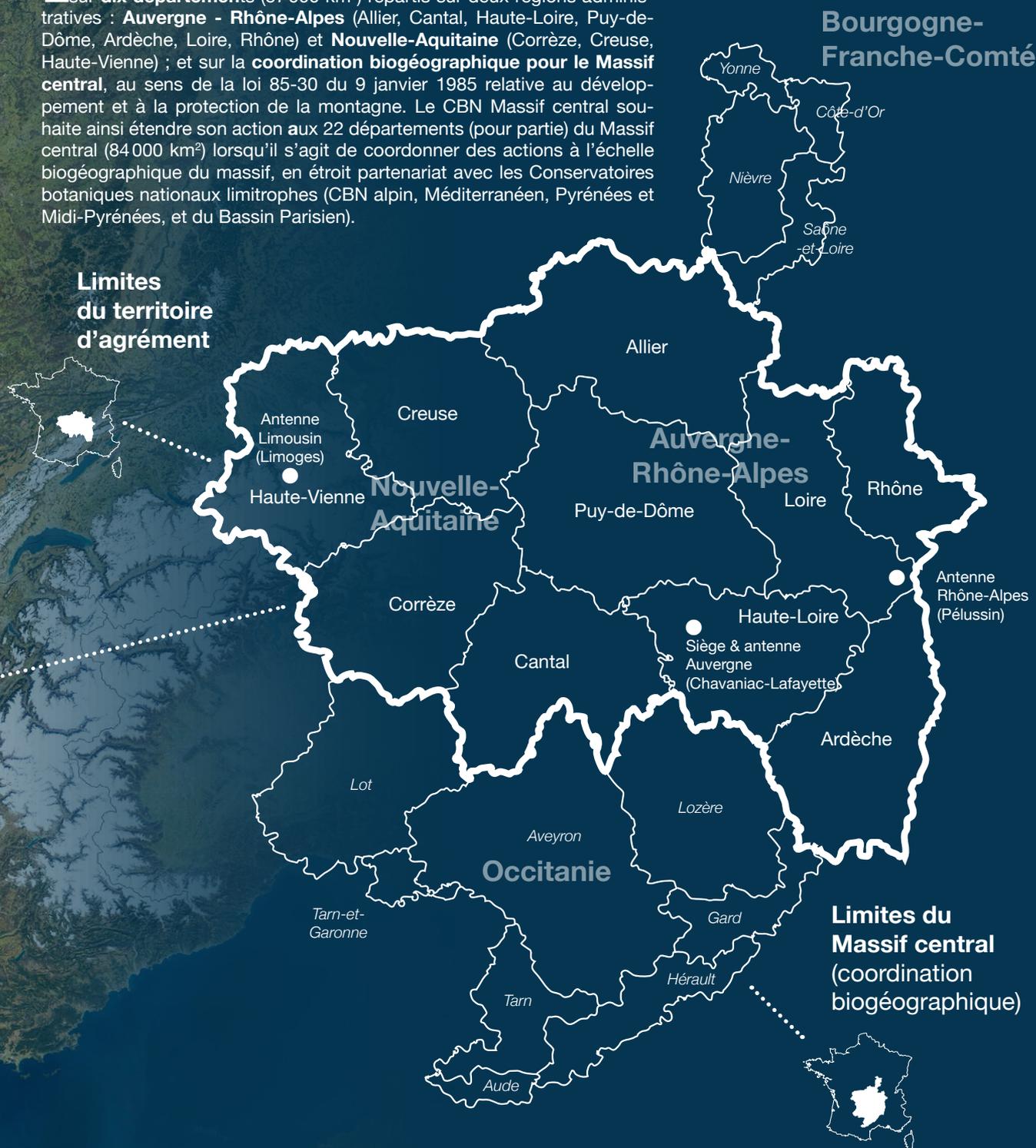
3,8 millions d'habitants

1886 m d'altitude

Altitude maximale (Puy du Sancy)

Territoires d'intervention

La demande de renouvellement d'agrément du CBN Massif central porte sur **dix départements** (57 000 km²) répartis sur deux régions administratives : **Auvergne - Rhône-Alpes** (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ardèche, Loire, Rhône) et **Nouvelle-Aquitaine** (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) ; et sur la **coordination biogéographique pour le Massif central**, au sens de la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Le CBN Massif central souhaite ainsi étendre son action aux 22 départements (pour partie) du Massif central (84 000 km²) lorsqu'il s'agit de coordonner des actions à l'échelle biogéographique du massif, en étroite partenariat avec les Conservatoires botaniques nationaux limitrophes (CBN alpin, Méditerranéen, Pyrénées et Midi-Pyrénées, et du Bassin Parisien).





« le CBNMC a toute sa place tant dans la réflexion prospective que dans l'ambition de faire du Massif central une terre d'avenir, un territoire pilote pour un nouveau modèle de développement, et nous avons à cœur de faire en sorte que ce nouveau modèle s'appuie sur la biodiversité comme atout majeur. »

Le Conservatoire à l'aube de nouveaux défis

par Nicolas GUILLERME, Directeur du Conservatoire botanique
et Vincent LÉTOUBLON, ancien directeur (2015-2018)

2015, une étape importante dans l'histoire du Conservatoire botanique...

Lorsque l'État attribue son agrément à notre structure en tant que Conservatoire botanique national, il nous charge d'une lourde mission que constitue la préservation de la flore et de la végétation du Massif central. Cette mission, les agents du Conservatoire l'assument pleinement, avec passion et détermination. À parcourir le bilan du dernier agrément 2010-2015, nous ne pouvons qu'être admiratifs de l'énergie déployée par l'équipe du Conservatoire et fiers des talents et compétences réunis autour des projets qu'elle porte au quotidien.

Ce dernier agrément et notamment l'année 2015 a permis de clore, de manière satisfaisante, l'inventaire général de la flore vasculaire à l'échelle des **10 départements** qui constituent son territoire d'agrément, à savoir la connaissance, par sondage, des plantes vasculaires qui composent chacune des 2464 mailles de 25 km² inventoriées au cours des 14 dernières années. Les **6 millions d'informations floristiques**, capitalisées grâce à ce dispositif et un important système d'information cartographique - CHLORIS® -, permettent aujourd'hui, enfin, de donner une première estimation de la répartition et de la fréquence de chacune des **5250 plantes recensées** sur ce vaste territoire de 57 000 km².

Mais la flore vasculaire ne constitue qu'une partie de la diversité végétale : la bryoflore (mousses et hépatiques), la fonge (champignons, lichens...), les algues sont autant d'éléments qu'il nous faut encore connaître et cartographier. C'est pour cela que le pôle bryoflore a été déployé au cours du précédent agrément. Les premiers résultats sont convaincants même s'il reste encore un travail important de prospection à fournir. La constitution d'un **herbier de référence** riche de plus de 10 000 parts, la création d'un référentiel taxonomique national, la capitalisation de près de **175 000 données bryologiques** concernant plus de **1080 espèces** (dont une grande part issue d'inventaires de terrain récents), la découverte de nom-

breuses espèces totalement originales pour la région voire **endémiques** telle *Arvernella microclada*, l'inventaire systématisé des bryophytes corticoles à l'échelle de l'Auvergne, la définition de bryophytes bio-indicatrices de l'état de conservation de certains écosystèmes, voilà autant de résultats concrets qui constituent le bilan du précédent agrément consacré à un groupe de végétaux jusqu'alors peu connu.

La connaissance de la végétation du Massif central a également fait un bond conséquent en relation avec les travaux de cartographie, de caractérisation et de typologie menés dans chaque région du territoire d'agrément dont la publication de catalogues de végétation a permis un porter à connaissance efficace auprès des publics professionnels. Mais c'est sans conteste l'apport de la **phytosociologie paysagère** qui aura marqué ce précédent agrément à travers le **projet de cartographie de la végétation de France** (CarHAB) et d'**Observatoire de l'état de conservation des milieux herbacés du Massif central**. Ces deux projets ont fait appel à de nouvelles méthodes de perception du tapis végétal, à l'usage expérimental d'images satellites et de prises de vues à basse altitude, mais aussi à la modélisation de données écologiques facilitant la précartographie des espaces que les botanistes déterminaient, jusqu'alors, sur le terrain.

Cette capitalisation de données a permis de développer, au cours des 10 dernières années, plusieurs **portails d'accès aux données botaniques tels que le Pôle d'information sur la flore et les habitats en Rhône-Alpes** autorisant la consultation de celles-ci, sur Internet, par le plus large public. Cette connaissance contribue à enrayer les destructions involontaires mais parfois irréversibles d'espèces et d'habitats remarquables. Dire qu'une espèce ou un habitat naturel a été détruit parce qu'on n'en avait pas connaissance n'est plus tolérable aujourd'hui. Cette mise à disposition des données répond, par ailleurs,

aux obligations liées aux conventions d'Aarhus ou au développement du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Ce véritable tour de force a parallèlement été complété par l'édition d'ouvrages de référence tels des guides et atlas floristiques mais aussi des catalogues d'espèces ou de végétations, contribuant alors à donner aux pouvoirs publics une vision globale de la flore et de la végétation du territoire.

Au cours des dernières années, la connaissance acquise a également contribué à la publication de plusieurs documents de synthèse détaillant sur certains territoires de Réserves naturelles, de Parcs naturels régionaux, voire de régions administratives, la liste des espèces et/ou des végétations les plus menacées d'extinction. Les **listes rouges régionales** réalisées en Auvergne, en Rhône-Alpes et en Limousin en sont une parfaite illustration : elles préfigurent ainsi la refonte de certaines réglementations (listes d'espèces protégées) tout comme elles orienteront désormais certaines décisions d'aménagement du territoire. Ces travaux ont également permis de mettre en œuvre nos premiers **plans d'actions** en faveur de la flore la plus menacée du territoire : une dizaine d'espèces ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière du Conservatoire.

Pour autant, la connaissance de la diversité végétale demeure incomplète au regard des missions qui nous ont été confiées par l'État : la bryoflore et les végétations du Massif central ne sont que partiellement connues tandis que la Fonge n'a été que trop peu approchée par nos activités. Le sondage par maille de 25 km² n'autorise qu'une première approche par échantillonnage relativement lâche. En somme, l'effort d'amélioration des connaissances de la diversité végétale du Massif central reste à poursuivre au cours des prochaines années, tandis que celui-ci appellera de nouvelles compétences mais aussi de nouvelles activités pour le Conservatoire. **Il nous reste à mettre en œuvre des inventaires plus fins sur des territoires remarquables ou présentant des enjeux forts**, en particulier en périphérie des grandes métropoles, ou concernant des espèces rares à très rares.

Malgré tous les efforts accomplis, notre établissement peut-il se contenter d'un tel niveau de connaissance et d'un tel dispositif de conservation tandis que, chaque jour, la diversité végétale du territoire semble s'amenuiser globalement ? La conservation de la flore ne doit pas se limiter à une dizaine d'espèces tant bien même celles-ci se trouveraient menacées d'extinction. **Notre champ d'action doit s'élargir.**



Une démarche participative...

Dans le cadre de notre dernière demande de renouvellement d'agrément, nous avons souhaité que l'ensemble des forces vives du CBN participe à la réalisation du bilan du précédent agrément et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les années à venir, tout en sollicitant des personnalités susceptibles de nous aider à animer ces réflexions :

- **Nathalie BOUDOUL**, Vice-Présidente du Syndicat mixte du CBN, a été chargée du dossier pour, tout au long de la démarche, mettre en exergue les prérogatives des élus ;
- **Marine PIANA**, étudiante en master à Sciences-Po Paris, a mené une enquête qualitative tant en interne qu'au niveau de nos principaux partenaires afin de préciser ce qu'il était attendu du CBNMC, et notamment de son rôle sur son territoire d'agrément ;
- **Jean-Yves BECHLER**, Commissaire du Massif central, a accepté d'exposer, auprès de l'équipe du CBN, les enjeux et thématiques propres au territoire ;
- **Philippe THIEVENT**, Directeur de CDC Biodiversité, a présenté, auprès de l'équipe du CBN, quelques actions d'ingénierie environnementale et de gestion de la biodiversité, en lien avec les projets d'aménagement du territoire ;
- **Jean-Pierre MORVAN**, Directeur de la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne, a précisé le rôle des Agences de l'eau et discuté de la conservation des zones humides.

Cette consultation s'est poursuivie à travers la participation **des élus du Syndicat mixte, des membres du Conseil scientifique et de l'équipe technique du Conservatoire.**



Une certaine remise en question...

Nous avons également demandé à nos collaborateurs ce que le Conservatoire aurait pu faire pour qu'en 2023, notre Ministère de tutelle nous indique que le CBN a accompli pleinement ses missions et ses objectifs... La surprise fut que les réponses données s'orientaient principalement sur un changement majeur du lien entre la population (la société) et la biodiversité végétale. Chaque citoyen aurait intégré l'impérative nécessité de vivre en harmonie avec son environnement. Il y aurait eu co-construction d'une société et de territoires permettant une vie confortable et agréable par la présence d'une biodiversité optimale source d'une harmonie économique, culturelle et sociale. Certes, ce scénario ne peut être que fictif, mais il met en exergue l'importance de la quatrième mission du cahier des charges des Conservatoires botaniques nationaux, à savoir l'information et la sensibilisation du public.

Il ressort de cette vaste consultation les grandes lignes de notre future stratégie, s'appuyant sur les postulats suivants :

1 - Communiquer n'est pas faire accepter

L'expérience montre que la mise à disposition de données floristiques détaillées auprès des pouvoirs publics ne suffit pas à enrayer l'érosion de la diversité végétale : il n'est pas rare que le Conservatoire botanique soit sollicité en aval des projets d'aménagement du territoire, voire pire, après destruction d'une population d'une espèce remarquable. Communiquer n'est pas faire accepter et il nous faut désormais passer de la mise à disposition d'information au porter à connaissance voire encourager à l'action, autrement dit ne plus attendre que la société fasse appel au

Conservatoire mais bel et bien aller au devant de la société et de ses projets. Et les élus du Comité syndical, réceptacles pour leur territoire des besoins exprimés par les citoyens, n'ont pas manqué de rappeler que **le CBN Massif central se devait d'être acteur d'un projet de territoire**, c'est-à-dire de comprendre les enjeux qui pèsent sur le Massif central et de participer à leur résolution. À cet égard, nous n'avons aucun doute : le CBN Massif central a toute sa place tant dans la réflexion prospective que dans l'ambition de faire du Massif central une terre d'avenir, un territoire pilote pour un nouveau modèle de développement, et nous avons à cœur de faire en sorte que ce nouveau modèle s'appuie sur la biodiversité comme atout majeur. Pour y parvenir, **changer nos manières de communiquer auprès de la société** et veiller à la portée de nos outils de communication s'avéreront déterminants. Il nous faut donc intéresser la société à la diversité végétale du territoire et à ses enjeux, lui montrer avec nos yeux ce qui fait sa richesse et lui indiquer les liens intimes, culturels, sociaux et économiques qui unissent l'homme et le végétal.

« **il n'est pas rare que le Conservatoire botanique soit sollicité en aval des projets d'aménagement du territoire, voire pire, après destruction d'une station d'espèce remarquable.** »



2 - apporter une autre vision du territoire

Voilà maintenant vingt ans que le Conservatoire engrange des données brutes, que ses agents parcourent le territoire, décrivent, interprètent, sensibilisent, écoutent, s'étonnent, s'émerveillent, problématisent, posent des hypothèses, recherchent, cartographient, publient... Voilà vingt ans, au sein d'une équipe de botanistes, phytosociologues, cartographes, écologues, statisticiens, informaticiens, opérateurs de saisie, documentalistes... mettant leur cerveau en commun, que l'image de notre territoire d'agrément et du Massif central se forme, se précise, s'affine, se clarifie... Et cette image, c'est notre expertise qui se forge et qui permet de répondre aux demandes des services de l'État, des collectivités territoriales... d'une façon de plus en plus pointue et pertinente.

Nous en sommes certains, le CBN peut apporter une autre vision du territoire, auprès de la société mais aussi des pouvoirs publics, de sorte que ces derniers s'appuient sur une réalité « naturelle » et scientifique du territoire pour étayer leurs stratégies d'aménagement et de développement. N'oublions pas que la diversité végétale est un marqueur fidèle de l'évolution globale de l'environnement. Apprécier l'état de conservation de celle-ci, c'est comprendre l'état de santé de notre

environnement au sens large. Pour y parvenir, il nous faut donc **digérer la connaissance acquise au cours des 20 dernières années, décrire précisément ce qui fait l'identité « végétale » des différents terroirs qui composent le Massif central, leurs atouts mais aussi leurs faiblesses écologiques, économiques, sociales, culturelles...** Qu'est-ce qui différencie, d'un point de vue botanique, la Limagne auvergnate de la Basse-Ardèche calcaire ? Quelles sont les richesses « végétales » dont le Massif central peut s'enorgueillir à l'échelle européenne ? À la suite et dans le dépassement des AOP (appellation d'origine protégée) existantes, comment développer des produits qui s'appuient tant sur les caractéristiques du territoire que sur des savoir-faire locaux et qui permettent aux consommateurs de les valoriser tout en favorisant la biodiversité ? Quels types de zones humides la société souhaite-t-elle préserver pour garantir un approvisionnement d'eau constant et de qualité ? Quelles innovations peut-on imaginer sur la base de la formidable diversité végétale locale et/ou du savoir populaire local autour des plantes, acquis au cours des derniers siècles ? Voilà un défi enthousiasmant que celui de porter la connaissance du Conservatoire botanique et une autre vision du territoire auprès du plus large public !

3 – Redéfinir notre modèle partenarial :

Cependant, pour être mieux entendue et comprise, cette expertise doit se confronter à d'autres démarches, d'autres acteurs, d'autres problématiques, d'autres enjeux... pour faire du CBN un acteur reconnu du territoire et pour permettre à d'autres acteurs de s'enrichir de notre expérience, de nos connaissances, de nos analyses, de nos propositions. Cette nécessaire et indispensable synergie au service de nos territoires, de notre société ne peut qu'advenir et se développer dans le cadre de partenariats clairement définis et structurés.

Le CBNMC doit définir une **nouvelle stratégie de partenariat** pour s'inscrire effectivement comme acteur d'un projet de territoire et participer pleinement à cette mission de conservation. Si la conservation était traditionnellement perçue comme un domaine relevant des seuls biologistes ou écologues de la conservation, aujourd'hui nous assistons et nous en réjouissons, à une représentation différente plaçant irrémédiablement la conservation dans un domaine sociétal incluant non seulement différentes disciplines scientifiques comme l'économie, la sociologie, la philosophie... mais également toutes réflexions et actions œuvrant à l'expression d'une demande sociale (ce qui est d'ailleurs précisé dans l'article 6.2 du « Cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux »).

Si nous devons encore renforcer, développer, animer... des partenariats avec les services de l'État (au sens large), les collectivités territoriales, les réseaux associatifs... nous insisterons ici plus particulièrement sur le **partenariat avec trois grands types d'organismes issus des domaines de la recherche, de l'économie, et de la médiation scientifique** :

- **Domaine de la recherche** : le « Cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux » précise en son article 1-10 : « *Le conservatoire agréé n'est pas en lui-même un organisme de recherche. Cependant, de par son activité, il est particulièrement bien placé pour solliciter l'appui d'organismes spécialisés et fournir à ces derniers des thèmes de recherche pouvant faire l'objet de sujets de Master ou de thèse par exemple. Ces thèmes de recherche peuvent concerner notamment des aspects méthodologiques liés à la conservation ou une meilleure*

connaissance des végétaux conservés. ». Les CBN participent à la connaissance scientifique par leurs activités et leurs méthodes. Ce qui est bien évidemment le cas du CBNMC qui, outre l'accueil de stagiaires ou la conduite de thèses, a favorisé la publication d'articles scientifiques et a travaillé en partenariat avec des institutions de recherches (INRA, Universités...). **Les données sur la flore et les végétations capitalisées depuis une vingtaine d'années doivent pouvoir être valorisées** dans le cadre de la recherche pour une utilisation optimisée tant au niveau de la connaissance fondamentale que dans les actions de conservation.

- **Domaine économique** : comme nous l'avons souligné, le CBNMC vit une période charnière. Avant 2015, il privilégiait la capitalisation de données sur la flore et les végétations. Aujourd'hui, **nous devons créer des partenariats avec la société civile pour une pratique optimisée de la conservation de la nature et de la biodiversité** et porter un discours permettant de favoriser la biodiversité végétale ou, à tout le moins, qu'elle ne s'érode pas. Dire qu'en tel ou tel lieu se trouve tel ou tel type de plantes ou tel ou tel type de végétation n'entraîne pas de contestation. Le discours est aisé. A contrario, soutenir, par exemple, que les prairies permanentes doivent être privilégiées par rapport aux prairies temporaires, induit une prise de risque qui peut entraîner un rejet ou une disqualification. Cela entraîne pour nous, le recours à une nécessaire argumentation scientifique étayée et, peut-être surtout, une grande proximité avec les « architectes du territoire » que sont dans cet exemple, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles... mais aussi les entreprises et les citoyens...

- **Domaine de la médiation scientifique** : l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès du public, la formation professionnelle sont autant de portes d'entrée permettant de transmettre la connaissance et l'expertise acquises par le CBN, mais aussi d'**induire un changement des comportements** permettant un plus grand respect de la biodiversité... Ces aspects nécessitent un partenariat plus approfondi avec les établissements d'Éducation à l'environnement, avec les Établissements scolaires et universitaires, les centres de formation professionnelle, les organismes consulaires...

4 - Comprendre et intégrer les enjeux pesant sur le Massif central

Nos études et notre expertise mettent en exergue ce qui fait incontestablement la richesse et la diversité végétale du Massif central :

- sa situation géographique le place au **carrefour des climats atlantique, continental et méditerranéen** ;
- son immense **réseau de zones humides** qui alimente une importante partie du territoire national, héberge une flore souvent disparue ailleurs ;
- son **volcanisme** et son **relief montagneux** lui confèrent une géologie et une pédologie originales permettant la présence de flores et végétations inédites, connues du monde entier (falaises, pelouses basaltiques, landes serpentinicoles...) ;
- ses **prairies et ses pâturages** lui donnent cette identité pastorale si chère aux habitants, portant ce territoire au haut rang de **la plus grande « prairie de l'Europe occidentale »** ;
- ses **forêts**, parfois anciennes, mettant en exergue un lien rapproché entre l'Homme et la nature, entre des populations et leurs paysages...

Ancré dans la réalité, le CBN n'ignore pas que beaucoup de paysages végétaux sont liés à des pratiques humaines en constante évolution et que certaines espèces et végétations sont non seulement en régression mais se trouvent parfois menacées, même si nous assistons parallèlement, aussi, à des évolutions qui favorisent d'autres types de végétations, généralement banales. **Les listes rouges régionales confirment que l'agriculture, l'urbanisation et la sylviculture représentent les trois activités humaines qui façonnent le plus aujourd'hui la diversité végétale du Massif central. L'évolution actuelle de ces activités, combinées au changement climatique, produisent des changements globaux qu'il est difficile d'appréhender à l'échelle du territoire mais dont les conséquences sont, de toute évidence, inédites.**

L'intensification des pratiques culturelles en plaine et leur développement en haute montagne, l'abandon des pratiques pastorales, l'utilisation de fertilisants sur des terres inadaptées, etc. sont autant d'exemples de mutations agricoles qui attendent le Massif central et viennent fragiliser sa diversité végétale. Quelle agriculture souhaite-t-on pour les générations à venir ? C'est évidemment une question à laquelle le Conservatoire botanique souhaite apporter de nouvelles clés de lecture dans le débat public. Ses travaux récents autour de la cartographie et de la caractérisation de l'état de

conservation de la trame agro-pastorale du Massif central ont, par exemple, conduit le CBN à conseiller les chambres d'agriculture sur les espèces caractéristiques des prairies à forte biodiversité de chaque territoire agricole, notamment dans le cadre du déploiement des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC). Ce partenariat doit se poursuivre et s'étendre. Il est indispensable que le CBN intègre encore plus finement les réalités économiques actuelles pour, en synergie, trouver des solutions permettant à la fois de conserver et développer la biodiversité végétale (au niveau génétique, spécifique, écosystémique et paysager) et permettre aux acteurs locaux de vivre décemment de leur travail.

Deuxième cause de régression de la diversité végétale, **l'urbanisation et le développement des infrastructures de transport**, entraînant, entre autres, la fragmentation des écosystèmes, l'imperméabilisation des surfaces et la banalisation de la flore, doivent mobiliser le CBN autour des politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, TVB...) et l'inciter à développer de nouveaux outils pragmatiques, de nouvelles façons de penser le patrimoine végétal en territoires urbain et rural. Les actions d'inventaires et de conservation engagées avec certaines métropoles du territoire vont dans ce sens (exemple du Grand Lyon). À moyen terme, les défis énergétiques, climatiques et alimentaires qui attendent la société l'amèneront naturellement à réfléchir autrement la place du végétal dans la ville. La « densification urbaine » est un enjeu majeur au niveau des villes certes mais aussi en zone rurale. Le lien entre les habitants et la nature, c'est-à-dire le défi de donner à la biodiversité une place centrale dans l'évolution des zones d'habitation, est une idée réellement novatrice car elle mise sur une meilleure qualité de vie par l'omniprésence du végétal. Certains ont nommé cette nouvelle façon de concevoir l'urbanisme la « ville biodiversitaire ».

La mobilisation croissante des ressources forestières pour répondre aux nouveaux besoins énergétiques et industriels est également source d'inquiétude : en intensifiant les volumes prélevés et en raccourcissant les périodes de récolte, en exploitant les bois, les bosquets, les forêts linéaires, jusqu'alors sans valeur marchande, cette nouvelle sylviculture sera source de changements profonds au cœur même des paysages, des végétations et de leur flore. Nommé autrefois à juste titre « Monts chauves », le Massif central porte encore les cicatrices d'une surexploitation de l'ensemble de ses ressources forestières. L'étude de sa végétation et de son histoire, en particulier autour des « forêts anciennes », seront ainsi source d'enseignements précieux pour les pouvoirs publics.



« Le terme « Conservation » ne doit plus renvoyer seulement à des espèces ou des végétations très rares ou menacées mais, au contraire, doit permettre, à partir de nos données et de notre expertise, des partenariats pour favoriser des pratiques influençant positivement les végétations que ce soit dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, du tourisme, de l'urbanisme, de la planification territoriale... »

Ces trois exemples d'enjeux majeurs doivent aujourd'hui focaliser l'attention du Conservatoire. À nos yeux, le terme « Conservation » ne doit plus renvoyer seulement à des espèces ou des végétations très rares ou menacées mais, au contraire, doit permettre, à partir de nos données et de notre expertise, des partenariats pour **favoriser des pratiques influençant positivement les végétations**, que ce soit dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, du tourisme, de l'urbanisme, de la planification territoriale...

Le rôle attendu du Conservatoire serait donc de **mettre à la disposition des pouvoirs publics des outils opérationnels pour co-construire le territoire** et la société de demain. Ces outils opérationnels seront les fruits de notre capitalisation de données et de notre expertise qui ont toujours été l'objet même de l'activité du CBN Massif central depuis son origine.

Enrichie par les réflexions du Conseil scientifique et des partenaires du CBN, forte des abondantes données accumulées par son réseau d'observateurs, d'une connaissance précise du territoire, de ses enjeux et de ses problématiques, l'expertise du CBN est appelée à un profond développement qu'encouragent fortement les élus de notre Comité syndical. Cette expertise doit nous permettre d'être des interlocuteurs privilégiés et incontournables des forces vives locales et des citoyens : services de l'État, collectivités territoriales et établissements publics, unités de recherche, gestionnaires de l'espace, chambres consulaires, entreprises, organismes de formations, structures de diffusion de la culture scientifique et technique... Cette posture d'acteur d'un projet de territoire nous oblige à innover dans le domaine de la conservation en ouvrant celle-ci non seulement aux partenaires habituels mais finalement à la société dans son entièreté.



Conservatoire botanique national du Massif central

« nous concevons notre rôle comme une mise à disposition de la société d'outils opérationnels pour co-construire notre territoire et notre société de demain. Ces outils opérationnels sont les fruits de notre capitalisation de données et de notre expertise. »

De nouveaux défis pour le Conservatoire

Notre Comité syndical a pris la mesure des défis que doit désormais relever le CBN après ces années principalement consacrées à l'amélioration des connaissances : le CBN doit apprendre à partager sa connaissance et s'ouvrir au monde socio-économique pour être acteur efficace d'un projet de territoire(s). À cet effet, il doit explorer différentes pistes pour adapter la structure à ces nouveaux objectifs, telles que :

- **l'élargissement des membres du Comité syndical**, en favorisant l'entrée de toutes les régions concernées, de tous les départements, des agglomérations, des nouvelles communautés de communes... ;
- **l'intégration éventuelle de l'État dans le cadre du passage du statut de Syndicat mixte à un futur Établissement public de coopération environnementale** ;
- la poursuite de **l'ouverture du Conseil scientifique**, entamée en Décembre 2015, à des disciplines non encore représentées en son sein pour élargir sa capacité de réflexion et de conseil ;
- l'adaptation des projets et des équipes pour développer des **expertises dans des domaines nouveaux** (paysage, lichenofonge, fonge (s.l.), économie...);
- la développement et la valorisation du **pôle de Chavaniac-Lafayette** comme vitrine des actions du CBN Massif central avec **l'ouverture des jardins**, en lien avec les aménagements du château de Lafayette et du village de Chavaniac-Lafayette ;
- le **renforcement des partenariats**.

Ces éléments devront néanmoins être mis en œuvre dans un contexte particulier de transition et d'incertitudes lié à la réforme territoriale (modification des rôles et périmètres d'action des régions, des intercommunalités, renforcement des partenariats avec les CBN limitrophes appartenant à des régions communes au CBNMC...), à la mise en œuvre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (création de l'AFB, ARB) mais aussi des nombreuses attentes en termes d'expertises liées aux politiques communautaires (DHFF), nationales (PNA...) et régionales.

Une nouvelle ère s'ouvre donc pour le Conservatoire. Dans un monde en mouvement où règnent l'incertitude et le manque de repères, des changements importants sont à impulser. Nous osons rêver et faire en sorte que les acteurs du territoire (collectivités, chambres consulaires, acteurs socio-économiques, aménageurs...) « exploitent » pleinement l'expertise du CBN Massif central pour orienter, développer, évaluer... leurs stratégies et leurs plans d'action.

Une des particularités du Massif central vis-à-vis des territoires voisins est que le paysage apparaît toujours sous la forme d'une mosaïque complexe et diversifiée de milieux, de végétations. Cette diversité et cette complexité paysagères sont l'héritage d'une attention pluriséculaire portée par l'homme sur son environnement. Et c'est bien cette attention que nous souhaitons préserver et encourager pour que les habitants et les visiteurs de notre territoire d'agrément et du Massif central puissent vivre dans un cadre enchanté par la diversité végétale, qu'ils puissent y vivre un lien fort avec la nature dans un contexte social et économique satisfaisant. En ce sens, au regard de sa formidable diversité végétale, **le Massif central est une terre porteuse d'avenir ; ce que l'on croyait comme ses faiblesses hier seront demain des atouts reconnus bien au-delà de ses frontières.**

La stratégie opérationnelle présentée dans les pages qui suivent, vise à répondre aux besoins des acteurs et aux enjeux identifiés, à travers les 4 missions confiées au Conservatoire par l'État. Elle fait écho, aux suggestions formulées par l'équipe, les élus et les partenaires, et propose un cadre de travail pour les 5 prochaines années. Cette stratégie est présentée à travers trois niveaux de lecture :

- les **Orientations générales** déclinent les missions du CBN ;
- les **Objectifs stratégiques** précisent la mise en œuvre de la stratégie du Conservatoire en réponse aux missions qui lui incombent ;
- les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN en distinguant les axes prioritaires, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des axes stratégiques nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

Quels que soient les niveaux concernés, **la réalisation des objectifs énoncés sera étroitement conditionnée à l'intérêt et aux ressources des partenaires du CBN** ●



A. Connaissance de la diversité végétale



Un approfondissement constant des savoirs du Conservatoire

Depuis la création du Conservatoire botanique, l'axe connaissance a toujours été un objectif prioritaire, ce qui a permis notamment de finaliser l'inventaire de la flore vasculaire en mailles 5 x 5 km de tout le territoire d'agrément sur une période de 13 ans. La connaissance des autres groupes végétaux (Bryophytes et Charophytes) et des végétations a également fortement évolué. L'objectif général de notre mission d'amélioration des connaissances pour la période d'agrément 2018-2023 sera de **poursuivre le déploiement des inventaires des Bryophytes, des Charophytes et des groupements végétaux, mais également d'entamer l'actualisation, sur un pas de temps de 20 ans, de l'inventaire des trachéophytes** du territoire d'agrément en mailles 5 x 5 km [mais également dans les secteurs intéressants floristiquement ou à forts enjeux, sur un maillage plus fin (1 x 1 km)], autrement dit à mettre en œuvre un "inventaire permanent" de la flore.

Ces dernières années, en Auvergne, la DREAL a impulsé un inventaire participatif de quelques lichens forestiers sur le Massif central. Le Conservatoire botanique l'a accompagnée dans cette démarche. Ce travail remarquable a souligné l'intérêt des démarches participatives associant un large public et permis d'amorcer l'acquisition, pour le CBN, de connaissances relatives à la Fonge et en premier lieu à la Lichénofonge. Il s'agit maintenant de poursuivre cette dynamique avec **la réalisation d'un référentiel actualisé, le dépouillement de la bibliographie et la saisie des données concernant les Lichens** présents sur le territoire d'agrément, ainsi que la réalisation d'inventaires sur des territoires ciblés ou sur des lichens patrimoniaux. Pour le reste de la Fonge, le Conservatoire pourra dans un premier temps animer un réseau de mycologues, mettre en place un référentiel et saisir les données bibliographiques et de terrain disponibles.

Concomitamment à ces inventaires généraux, un effort sera porté sur **l'amélioration de la connaissance des genres et groupes difficiles de Trachéophytes et Bryophytes** (amélioration de la connaissance sur la chorologie, la taxonomie, réalisation de clés de détermination...) et des groupements végétaux rares et

menacés. L'actualisation et le partage des référentiels flore et végétation, mais aussi la contribution aux travaux nationaux relatifs à la bryologie, la connaissance des espèces exotiques envahissantes et des espèces présentant une problématique forte de cueillette seront, bien évidemment, poursuivis. Concernant la végétation, **l'étude des complexes de végétation et des séries de végétations initiée depuis 2012 dans le cadre du programme national CarHAB, sera un axe important de travail grâce aux apports de la phytosociologie paysagère.**

Parallèlement à ces différentes actions visant à acquérir des données floristiques complémentaires, le CBNMC continuera à améliorer le contenu, la gestion et la valorisation de ses ressources documentaires, à développer, gérer et exploiter les collections d'herbier. Grâce à sa mise en conformité avec le SINP, le **système d'information CHLORIS® constituera une plate-forme interrégionale à l'échelle du Massif central** en ce qui concerne la flore, la fonge et les habitats naturels. Il alimentera l'Observatoire de la flore Sud-Atlantique (OFSA), côté Nouvelle Aquitaine et l'extension de l'outil Pôle d'information sur la flore et les habitats (PIFH), côté Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin d'améliorer la qualité des données stockées dans le système d'information du CBNMC, un système opérationnel de validation des données floristiques sera mis en place.

Dans le cadre de l'analyse et du suivi des changements globaux, un **observatoire de la diversité végétale du Massif central** sera également envisagé. Il s'agira, notamment, de produire des indicateurs d'évolution de la diversité végétale du Massif central en lien avec les enjeux du territoire à identifier avec les partenaires.

Ces inventaires ainsi que le projet d'observatoire de la diversité végétale du Massif central ne pourront être mis en œuvre sans une étroite collaboration avec les **réseaux de botanistes régionaux et départementaux** qu'il faudra, de ce fait, animer, coordonner, renforcer... ●

A. Connaissance de la diversité végétale du Massif central

ORIENTATIONS GENERALES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

A1. Participer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du Massif central : flore vasculaire, bryophytes, macro-algues, fonge et lichenofonge, végétation, habitats naturels...	A11. Améliorer la connaissance de la Flore vasculaire.
	A12. Améliorer la connaissance de la Bryoflore.
	A13. Améliorer la connaissance des autres groupes végétaux.
	A14. Améliorer la connaissance de la Fonge.
	A15. Améliorer la connaissance de la végétation et des habitats naturels.
	A16. Améliorer la connaissance des complexes de végétation, des trames écologiques et des paysages.
	A17. Améliorer la connaissance du patrimoine végétal des régions naturelles.
	A18. Améliorer la connaissance du patrimoine culturel et des savoirs locaux liés au végétal.

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

AXES DE TRAVAIL

A111. Mettre à jour et approfondir l'ø général de la flore vasculaire sur le territoire d'agrément, en particulier en mailles 1x1 km sur les secteurs à forts enjeux patrimoniaux ou en pleine mutation. **(AXE PRIORITAIRE)**

A112. Contribuer à l'inventaire général de la flore du Massif central au-delà du territoire d'agrément. **(AXE STRATÉGIQUE)**

A113. Poursuivre l'inventaire de la flore vasculaire rare et menacée. **(AXE PRIORITAIRE)**

A114. Engager des inventaires ciblés sur les genres et groupes de taxons de détermination difficile ou dont la taxonomie a évolué.

A115. Élaborer, mettre à jour et partager les référentiels et catalogues floristiques par unité de territoire (région, département, régions naturelles...). **(AXE PRIORITAIRE)**

A116. Améliorer la connaissance de la répartition de la flore exotique envahissante et de ses impacts avérés sur la biodiversité et les écosystèmes. **(AXE PRIORITAIRE)**

A121. Mettre à jour et partager les référentiels et catalogues bryofloristiques par unité de territoire (région, département, régions naturelles...).

A122. Poursuivre le développement de l'inventaire général de la bryoflore sur l'ensemble du territoire d'agrément. **(AXE PRIORITAIRE)**

A123. Poursuivre l'inventaire de la bryoflore rare et menacée. **(AXE PRIORITAIRE)**

A124. Améliorer les connaissances sur la taxonomie des bryophytes du territoire d'agrément.

A125. Améliorer les connaissances bryosociologiques sur le territoire d'agrément (inventaire, caractérisation...). **(AXE PRIORITAIRE)**

A126. Contribuer au développement de la bryologie en France.

A131. Poursuivre le développement des connaissances sur les macro-algues. **(AXE STRATÉGIQUE)**

A141. Organiser le développement des connaissances sur la lichénofonge. **(AXE STRATÉGIQUE)**

A142. Mettre en place une stratégie d'acquisition de connaissances sur la fonge (hors lichénofonge) ; élaborer un catalogue et un référentiel des taxons présents sur le territoire d'agrément.

A151. Mettre à jour et partager les référentiels et catalogues de végétation par unité de territoire (région, département, régions naturelles...). **(AXE PRIORITAIRE)**

A152. Poursuivre l'inventaire général des habitats naturels et des groupements végétaux (typologie, répartition et cartographie) notamment par l'approche phytosociologique. **(AXE PRIORITAIRE)**

A153. Poursuivre l'inventaire des groupements végétaux rares et menacés. **(AXE PRIORITAIRE)**

A161. Caractériser les complexes de végétation grâce aux apports de la phytosociologie paysagère.

A162. Développer la cartographie des habitats naturels selon la méthodologie CarHAB. **(AXE PRIORITAIRE)**

A163. Améliorer la connaissance des trames végétales structurantes du Massif central en lien avec les politiques environnementales des territoires... **(AXE STRATÉGIQUE)**

A171. Produire des synthèses territoriales du patrimoine végétal par petites unités géographiques et paysagères (régions naturelles, terroirs, pays...). **(AXE STRATÉGIQUE)**

A181. Développer la connaissance du patrimoine culturel lié au végétal. **(AXE STRATÉGIQUE)**

A. Connaissance de la diversité végétale du Massif central (suite)

ORIENTATIONS GENERALES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

A2. Consolider et développer les ressources scientifiques et techniques utiles à la capacité d'expertise du CBN Massif central.	A21. Améliorer le contenu, la gestion et la valorisation des ressources documentaires.
	A22. Gérer et exploiter les collections d'herbiers.
	A23. Amplifier le recueil de données par la contribution des réseaux d'observateurs et des actions participatives.
	A24. Développer, gérer et valoriser le système d'information.
A3. Mettre en place un observatoire de la diversité végétale du Massif central.	A31. Mettre en place une stratégie et un dispositif d'évaluation de la diversité végétale et de sa dynamique (en lien notamment avec le changement climatique).
	A32. Mobiliser les acteurs de la recherche autour de la connaissance et du suivi de la diversité végétale du Massif central.
	A33. Évaluer l'évolution de la diversité végétale du Massif central.

AXES DE TRAVAIL

A211. Développer le fonds documentaire.

A212. Gérer et valoriser le fonds documentaire. (AXE STRATÉGIQUE)

A213. Développer, moderniser et gérer l'iconothèque. (AXE PRIORITAIRE)

A221. Développer, gérer et valoriser les collections de flore vasculaire. (AXE PRIORITAIRE)

A222. Développer, gérer et valoriser les collections de bryophytes. (AXE PRIORITAIRE)

A223. Initier des collections relatives aux macro-algues.

A224. Initier des collections relative à la fonge.

A231. Développer et animer la mise en réseau des acteurs de la connaissance de la diversité végétale. (AXE PRIORITAIRE)

A232. Favoriser et animer des actions participatives. (AXE STRATÉGIQUE)

A241. Améliorer le recueil et la validation de données floristiques. (AXE PRIORITAIRE)

A242. Achever la modernisation du système d'information et des bases de données du CBNMC. (AXE PRIORITAIRE)

A311. Anticiper l'évolution des activités humaines pouvant affecter le bon état de conservation de la diversité végétale, assurer une veille stratégique relative au patrimoine végétal et à l'environnement. (AXE STRATÉGIQUE)

A312. Définir une stratégie de suivi de la diversité végétale en lien avec les enjeux du territoire. (AXE PRIORITAIRE)

A313. Améliorer et capitaliser l'efficacité des suivis de la flore et de la végétation du Massif central.

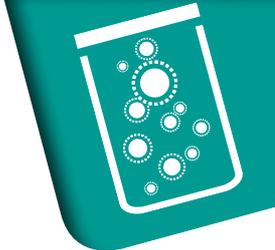
A321. Améliorer la synergie entre le CBN et les acteurs de la recherche (analyse de données, production d'éléments de synthèse, d'indicateurs de suivi, etc.). (AXE PRIORITAIRE)

A331. Produire des indicateurs d'évolution de la diversité végétale du Massif central. (AXE STRATÉGIQUE)

A332. Produire des supports d'information et des documents de synthèse à destination des pouvoirs publics et des gestionnaires du territoire. (AXE STRATÉGIQUE)



B. Conservation de la diversité végétale



Le temps des synthèses : une stratégie globale de conservation

Depuis plus de 20 ans, le CBN du Massif central accumule une somme de connaissances importante sur la flore et la végétation. Bien qu'encore hétérogène selon les compartiments de biodiversité végétale considérés (Trachéophytes, Bryophytes, Charophytes, Fonge et syntaxons - habitats et végétation), cette connaissance du patrimoine végétal n'en demeure pas moins significative et permet aujourd'hui au Conservatoire de partager une expertise argumentée sur les éléments remarquables, représentatifs et structurants de ce patrimoine.

Au travers des inventaires et de leur analyse territoriale, la réalisation des listes rouges régionales a permis au CBN de franchir un grand pas dans l'identification des éléments majeurs de la flore trachéophytique. Les inventaires bryophytiques et syntaxonomiques (végétation et habitats) menés de manière moins systématique, plus opportuniste, atteignent néanmoins aujourd'hui un seuil significatif permettant d'asseoir, dans certaines régions, des listes rouges et une vision représentative du territoire.

Au cours des années à venir, l'objectif du Conservatoire sera de faire converger l'ensemble des éléments de connaissance pour **bâtir une stratégie globale de conservation de la diversité végétale de son territoire d'agrément dans un premier temps, puis à l'échelle du Massif central dans un second temps**. La mise en évidence des priorités de conservation taxonomiques et syntaxonomiques sur son territoire d'agrément, s'appuiera sur une démarche homogène de bioévaluation (utilisant les critères de rareté et de menaces) et de hiérarchisation. Néanmoins, la conservation des taxons étant tributaire de la conservation des habitats, il semble impératif que le CBN puisse également **établir des passerelles entre taxons, syntaxons et, plus globalement, complexe de syntaxons, de paysages et écosystèmes**.

Ce programme ambitieux ne pourra pas être mis en œuvre sans la contribution du **réseau d'acteurs** de la conservation notamment dans la perspective d'étendre les actions concrètes de conservation in situ et ex situ des éléments les plus rares et menacés. Il ne pourra pas être mis en œuvre, non plus, sans **pérenniser et développer les outils et les actions de conservation ex situ** du CBN : récolter, conserver et cultiver les semences. Le CBN entend bien étendre ses moyens d'actions à cet égard.

Au cours des années à venir, le CBN cherchera également à décliner cette **hiérarchisation des enjeux de conservation à des niveaux d'intégration typologiques supérieurs** : les complexes de groupements et les paysages appréhendés selon les principes de la phytosociologie paysagère. Les récents développements de cette approche à travers le **programme national de cartographie des végétations** (CarHAB) généreront à terme d'importants jeux de données qu'il s'agit de mobiliser. La hiérarchisation de ceux-ci, corrélée à celle des groupements végétaux et des taxons, permettra la définition d'objectifs de conservation "intégrés" prenant en compte plusieurs composantes du patrimoine végétal, notamment à des échelles spatiales adaptées à la gestion territoriale (PNR, terroirs, départements).

Outre, les deux volets correspondant à la conservation in et ex situ des éléments remarquables du patrimoine végétal, le CBN souhaite étendre sa stratégie de conservation aux éléments emblématiques et structurants du Massif central. Partant du constat de la régression et de la dégradation de certains grands types de végétation et de paysages du Massif central, le Conservatoire souhaite **se doter d'outils d'expertise adaptés à l'échelle des "trames écologiques"**, élaborés en s'appuyant sur la caractérisation des complexes de syntaxons et des notions d'état de conservation et de fonctionnalité. Ce volet, est aujourd'hui initié sur la trame herbacée pastorale et culturale (flore messicole), la trame forestière (sous le prisme des forêts anciennes), les infrastructures linéaires.

Plus globalement, le CBN souhaite **se positionner davantage à l'interface des activités humaines et des politiques de développement économique ou de préservation de l'environnement**. Sa stratégie reposera sur une communication importante et sur le développement d'argumentaires mettant notamment en avant les notions de "services écosystémiques", l'impact des changements globaux ou encore des plantes exotiques envahissantes. C'est en particulier à cet égard qu'il envisage d'**étendre son action sur des thématiques jusqu'alors peu explorées, à la croisée de l'économie et de l'environnement** : cueillette de plantes sauvages, semences locales, flore urbaine, faune dépendante de la diversité végétale, patrimoine végétal domestique régional... ●

B. Conservation de la diversité végétale du Massif central

ORIENTATIONS GENERALES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

B1. Définir, développer et mettre en œuvre une stratégie de conservation en faveur des éléments rares et menacés de la diversité végétale, et la décliner à l'échelle des différents territoires de compétence du CBN.	B11. Hiérarchiser et actualiser les priorités de conservation du CBN à la lueur des connaissances disponibles de la diversité végétale et de l'appréciation des menaces pesant sur celle-ci.
	B12. Planifier et mettre en œuvre la stratégie de conservation des éléments rares et menacés du CBN à travers ses territoires de compétences et le réseau d'acteurs de la conservation de la diversité végétale.
	B13. Conforter les moyens d'action réglementaires du CBN.
	B14. Assurer la sauvegarde <i>ex situ</i> des éléments rares et menacés de la diversité végétale du Massif central (culture et conservation de semences).

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

AXES DE TRAVAIL

B111. Réaliser, actualiser et diffuser des documents permettant de hiérarchiser les menaces pesant sur la diversité végétale, à l'échelle des territoires de compétence du CBN. **(AXE PRIORITAIRE)**

B112. Tenir compte de l'évolution de la diversité végétale et des connaissances (à travers le suivi des indicateurs produits dans le cadre de l'observatoire) pour réorienter, si besoin, les priorités de conservation du CBN.

B121. Informer, mobiliser et responsabiliser les acteurs en matière de conservation de la diversité végétale et hiérarchiser les priorités de conservation (plantes, habitats, types de végétation...) à chaque échelle territoriale ; assurer un porter à connaissance efficace des enjeux et des priorités auprès des pouvoirs publics. **(AXE PRIORITAIRE)**

B122. Structurer des réseaux de conservation de la diversité végétale du Massif central en mobilisant les pouvoirs publics, les gestionnaires d'espaces et autres acteurs de la préservation de l'environnement. **(AXE PRIORITAIRE)**

B123. Planifier et mettre en œuvre des actions de conservation globales en lien avec les réseaux de conservation mis en place sur les différents territoires du Massif central. **(AXE PRIORITAIRE)**

B124. Étayer la stratégie de conservation du CBN par une politique renforcée de communication, de sensibilisation, de pédagogie et de formation. **(AXE STRATÉGIQUE)**

B131. Suggérer des évolutions du cadre réglementaire (révision des listes d'espèces protégées...). **(AXE STRATÉGIQUE)**

B132. Contribuer au respect de la réglementation.

B141. Pérenniser, améliorer et valoriser les outils de conservation *ex situ*, en particulier dans le cadre de la conservation des éléments rares et menacés de la diversité végétale du Massif central.

B142. Récolter, conserver et cultiver les semences des taxons visés par un plan de conservation ou faisant l'objet d'une menace importante. **(AXE PRIORITAIRE)**

B143. Démultiplier les sites de conservation *ex situ* en s'appuyant sur un réseau d'organismes spécialisés et compétents ; diffuser l'*index seminum* du CBN Massif central auprès du réseau spécialisé. **(AXE STRATÉGIQUE)**

B. Conservation de la diversité végétale du Massif central (suite)

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
<p>B2. Élargir la stratégie de conservation du CBN à l'ensemble des composantes (taxons, syntaxons, trames) et des particularismes de la diversité végétale du Massif central.</p>	<p>B21. Contribuer, en étroite partenariat avec les gestionnaires d'espaces à des actions <i>in situ</i> de préservation, de restauration ou de renaturation de la diversité végétale.</p>
	<p>B22. Participer au développement et à l'aménagement global du territoire en maintenant les trames écologiques structurantes du Massif central en bon état de conservation.</p>
	<p>B23. Agir en synergie avec les organismes chargés de la préservation de la faune, en particulier lorsque celle-ci est étroitement dépendante de la diversité végétale.</p>
	<p>B24. Sensibiliser et responsabiliser les gestionnaires d'espace en matière de conservation de la flore et de la végétation.</p>
	<p>B25. Contribuer aux stratégies d'action sur les plantes exotiques envahissantes.</p>

AXES DE TRAVAIL

B211. Développer la capacité de conseil et d'expertise du CBN en matière de conservation (préservation, restauration, renaturation, compensation...). (AXE PRIORITAIRE)

B212. Contribuer à la mise en œuvre d'actions de renaturation d'espaces artificialisés ou détruits.

B221. Fournir aux pouvoirs publics, aux aménageurs les connaissances nécessaires à la prise en compte de la diversité végétale dans l'ensemble des documents de planification territoriale. Initier, influencer, accompagner les grandes politiques environnementales et leurs déclinaisons régionales. (AXE PRIORITAIRE)

B222. Mise en œuvre d'une politique partenariale sectorisée visant la préservation d'espaces stratégiques. (AXE STRATÉGIQUE)

B223. Contribuer au bon état de conservation de la trame herbacée agro-pastorale et de la flore messicole en soutenant le développement de filières agricoles respectueuses de la biodiversité. (AXE PRIORITAIRE)

B224. Contribuer au bon état de conservation de la trame forestière en soutenant le développement de filières forestières respectueuses de la biodiversité. (AXE PRIORITAIRE)

B225. Contribuer au bon état de conservation des trames herbacées et boisées des bords de route en soutenant les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité. (AXE STRATÉGIQUE)

B226. Contribuer au bon état de conservation de la trame bocagère en soutenant les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité. (AXE STRATÉGIQUE)

B227. Contribuer à la prise en compte de la flore en milieu urbain et à la mise en place de filières d'approvisionnement en semences locales dédiées à la revégétalisation ou au fleurissement (AXE PRIORITAIRE)

B228. Sensibiliser les acteurs du tourisme et des loisirs de plein air à la prise en compte de la diversité végétale dans leurs activités ; participer à l'émergence d'activités de plein air respectueuses de la biodiversité. (AXE STRATÉGIQUE)

B229. Soutenir les pratiques de cueillette de plantes sauvages respectueuses de la biodiversité. (AXE PRIORITAIRE)

B231. Porter une attention particulière à la faune lorsque celle-ci participe à l'existence d'une plante ou d'une végétation remarquable, ou lorsque celle-ci est conditionnée par la présence de plantes ou types de végétation indispensables à sa survie. (AXE PRIORITAIRE)

B241. Produire des outils d'information et d'auto-diagnostic de l'état de conservation de la diversité végétale à l'usage des gestionnaires d'espaces et des professionnels. (AXE PRIORITAIRE)

B242. Partager les enjeux de conservation et les solutions proposées auprès des établissements d'enseignement général, technique ou agricole, ainsi qu'à travers les centres et cursus de formation professionnelle. (AXE STRATÉGIQUE)

B251. Hiérarchiser le pouvoir d'invasibilité de chaque exogène connue sur le Massif central et ses menaces sur la diversité végétale indigène. (AXE PRIORITAIRE)

B252. Accompagner la mise en place d'outils réglementaires coercitifs liés à la commercialisation de plantes exotiques envahissantes) et d'outils incitatifs pour l'utilisation d'espèces locales (fleurissement, aménagement...).

B253. Améliorer la synergie d'actions de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des territoires de compétence du CBN (stratégies régionales, départementales...). (AXE STRATÉGIQUE)



C. Expertise, concours technique et scientifique



Alerter, conseiller, assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques environnementales favorables à la diversité végétale.

Sur l'ensemble de son territoire d'agrément, le CBN Massif central est aujourd'hui considéré comme l'expert scientifique et technique référent sur ses domaines de compétences que sont la flore au sens large, la végétation et les habitats naturels à semi-naturels. Régulièrement sollicité pour mettre à disposition des informations sur ces champs de compétence, il a mis en place son propre système d'information CHLORIS® doté, aujourd'hui, d'une interface de consultation sur internet, co-construit des outils spécifiques telle la plate-forme web du Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes, ou encore participé à l'enrichissement de bases de données telle celle de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (SI-Flore). À moyen terme, cette expertise dans la capitalisation et la mise à disposition de données floristiques sera fortement mobilisée pour contribuer à l'**élaboration des plate-formes régionales du SINP** ou des systèmes de données des futures Agences régionales de la biodiversité (Observatoire de la biodiversité de la région Nouvelle aquitaine, etc.).

Au delà de l'accessibilité à l'information floristique, le CBN a pour mission d'alerter l'opinion publique sur l'évolution du patrimoine naturel et sur les menaces qui pèsent sur sa diversité, et de conseiller les gestionnaires d'espaces naturels pour préserver la plus grande diversité végétale... À cet égard, le Conservatoire souhaite conforter sa mission d'expertise auprès de l'ensemble des acteurs de l'environnement public et privé grâce à un éclairage scientifique et technique pertinent et objectif sur les menaces et les enjeux de conservation relatif à la flore et à la végétation. **L'appui d'organismes de recherche sera sollicité**, en particulier par le biais de projets de recherche communs, pour améliorer l'expertise du CBN et développer des modélisations de données efficaces.

Il s'agira par exemple :

- **d'accompagner les grandes politiques environnementales** (Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, Trame verte et bleue, aires protégées, Espaces naturels sensibles des départements, réseau Natura 2000, zones humides...);
- **de créer des « outils d'aide à la décision »** en lien avec l'aménagement du territoire, principalement basés sur des données cartographiques et des notes d'enjeux adaptées au contexte et aux projets (cartographie des PNR, porter à connaissance PLU et PLUi, SCOT, etc.) ;
- **de focaliser le porter à connaissance** des enjeux floristiques auprès des collectivités locales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération) ;
- **d'accompagner les politiques agricoles favorables à la biodiversité végétale** (liste et guide PAEC, formation dans le cadre des mesures agri-environnementales et climatiques, etc.) ;
- **d'appuyer les structures gestionnaires de sites** (Conservatoire d'espaces naturels, Départements, associations) ou gestionnaires d'infrastructures (DIR, CNR, EDF, etc.) pour la définition des objectifs de gestion (inventaires, cartographies, bioévaluation) et des modalités de gestion conservatoire ;
- **d'apporter des informations complémentaires ou contradictoires dans le cadre d'études d'impact...**

En outre, le CBN poursuivra **son assistance auprès des services de police de l'environnement**, en particulier près des tribunaux afin d'apporter l'expertise nécessaire à l'instruction de dossiers de destruction caractérisée de la flore, ou de contribuer à l'information voire à la formation des agents ●

C. Expertise, concours technique et scientifique

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
<p>C1. Alerter, conseiller, assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques environnementales favorables à la diversité végétale.</p>	<p>C11. Mettre la connaissance à disposition des pouvoirs publics et des acteurs de la biodiversité végétale.</p>
	<p>C12. Aider au maintien et à la préservation d'espaces riches en biodiversité végétale.</p>
	<p>C13. Assister l'État dans l'évolution et l'application du droit de l'environnement.</p>

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

AXES DE TRAVAIL

C111. Contribuer au développement de dispositifs de consultation externe des données floristiques, en particulier dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages et de la mise en place des pôles biodiversité régionaux. **(AXE PRIORITAIRE)**

C112. Participer à l'animation et à l'évolution du pôle d'information flore-habitats en Auvergne-Rhône-Alpes. **(AXE PRIORITAIRE)**

C113. Participer à l'animation et à l'évolution de l'Observatoire de la biodiversité végétale de la région Nouvelle-Aquitaine. **(AXE PRIORITAIRE)**

C114. Améliorer l'appui et l'expertise aux projets d'amélioration de la connaissance et aux démarches de hiérarchisation des enjeux pour la mise en œuvre des politiques publiques (ZNIEFF, listes rouges, zonages divers...). **(AXE PRIORITAIRE)**

C115. Accompagner la diffusion de données par une mission de concours technique. **(AXE STRATÉGIQUE)**

C116. Améliorer l'exploitation et la valorisation de données. **(AXE PRIORITAIRE)**

C117. Solliciter l'appui d'organismes de recherche pour améliorer l'expertise du CBN (modélisation de données, développement de projets de recherche communs...). **(AXE PRIORITAIRE)**

C121. Contribuer à l'analyse de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et à la mise à jour des états des lieux du réseau Natura 2000. **(AXE PRIORITAIRE)**

C122. Apporter un appui au suivi et à la mise en œuvre des mesures de gestion du réseau N2000. **(AXE PRIORITAIRE)**

C123. Apporter une expertise préalable à un projet de préservation.

C124. Améliorer l'expertise du CBN dans le dispositif Eviter/Réduire/Compenser. **(AXE STRATÉGIQUE)**

C125. Apporter un appui technique aux gestionnaires d'espaces naturels (inventaires sitologiques, cartographies détaillées, diagnostic écologique, hiérarchisation des enjeux, analyse de l'état de conservation de la diversité végétale, aide à la définition d'objectifs de gestion...). **(AXE PRIORITAIRE)**

C126. Accompagner les pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de conservation, de planification territoriale et des grandes politiques environnementales (SNB, TVB, SCAP, ENS...). **(AXE PRIORITAIRE)**

C127. Créer des outils d'informations et d'aide à la décision en lien avec l'aménagement du territoire rural, péri-urbain et urbain, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme (SRCE, PLU, inventaire ABC...). **(AXE STRATÉGIQUE)**

C131. Développer l'assistance aux missions de police (judiciaire et administrative) et améliorer la coordination avec les services (Gendarmerie nationale, ONEMA, ONCFS, ONF...). **(AXE PRIORITAIRE)**

C132. Assister les actions en justice lors de la destruction caractérisée de la flore et les habitats.

C133. Proposer un réseau d'experts près des tribunaux.

C134. Participer en tant qu'expert aux commissions et instances décisionnelles ou de concertation.

Après des réalisations remarquables, plus de secrets sont dévoilés sur la flore du Massif central et ses espèces locales. Cette exposition vous présente la richesse et la diversité à travers quelques plantes emblématiques choisies parmi les 1613 plantes qui composent la flore ligérienne. Ouvrez les yeux, tendez l'oreille : la flore de la Loire vous conte son histoire !



D. Sensibilisation du public



Susciter un changement comportemental de la société en faveur de la biodiversité

Après s'être focalisé, en premier lieu, sur l'élaboration de ses premiers outils de communication institutionnelle (charte graphique, site web, lettres d'information...) au cours du précédent agrément (2010-2015), le CBN est aujourd'hui amené à **consolider sa notoriété** dans la perspective de valoriser son savoir et son savoir-faire. Il lui faut sortir ses missions et ses activités de la confidentialité, faire connaître son savoir et son expertise au-delà de ses territoires d'intervention historiques, c'est à dire à l'échelle du Massif central. Cette orientation nécessite une triple approche du travail à mener : mieux communiquer en externe, mieux communiquer en interne, et surtout mieux rendre compte de l'activité générale auprès du plus large public.

Parallèlement à ses propres besoins de communication, le CBN doit être en mesure de **mettre en œuvre un véritable porter à connaissance** au travers de sa stratégie de médiation scientifique. À l'avenir, le Conservatoire mobilisera davantage le public autour de la connaissance et de la préservation de la diversité végétale du Massif central en lui apportant un regard sur les conséquences de certaines activités humaines sur la biodiversité, mais aussi en incitant un changement comportemental plus compréhensif des équilibres naturels en particulier dans le domaine végétal. Ainsi, le CBN sera de plus en plus amené à **communiquer des éléments de connaissance pouvant influencer sur l'avenir environnemental, politique, social et culturel du Massif central.**

Chacun des secteurs économiques exploitant directement ou indirectement les ressources végétales du Massif central, plus largement ses paysages et son cadre de vie, contribue à sa valorisation mais peut, à tout moment, en compromettre involontairement la pérennité. **Sensibiliser sur les atouts culturels, touristiques et économiques de cette diversité apparaît comme un enjeu fort à l'heure où la société peut paraître de plus en plus éloignée des préoccupations environnementales.**

Rappelons que la sensibilisation du public à la diversité végétale et à l'importance de sa conservation est un préalable indispensable à la naissance d'une demande sociale permettant d'accroître les marges de manœuvre financières et techniques du CBN.

C'est ainsi que la **recherche de partenariats avec les principaux médias** du Massif central, la publication des travaux du CBN et leurs transferts auprès des acteurs via la formation professionnelle, la mobilisation du public à travers des **démarches participatives**, l'implication croissante du CBN dans les démarches de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, la valorisation de la diversité végétale à travers des activités économiques, culturelles et touristiques constitueront autant d'éléments clés de la démarche de médiation du Conservatoire. Au delà de ces axes de travail, le CBN cherchera surtout à **amplifier, à court terme, ses actions pédagogiques auprès des établissements secondaires et universitaires**, en ayant pour triple objectif de transmettre rapidement ses connaissances, modifier les comportements et visions avant la professionnalisation des étudiants voire d'inciter les jeunes publics à s'orienter vers des études scientifiques et environnementales. Ce dernier point s'avère crucial dans un contexte de désaffection envers les sciences du vivant (botanique, écologie...) tandis que les enjeux pesant sur la diversité végétale s'avèrent chaque jour plus grands.

Mais au préalable, le CBN devra réfléchir à sa manière de s'adresser aux publics et s'appuyer sur une approche scientifique visant à comprendre les mécanismes en jeu dans cette transmission de savoirs et de compétences. L'ouverture récente du CBN aux sciences humaines et sociales, à travers la rénovation de son conseil scientifique, ne pourra qu'apporter des éléments pertinents pour rendre les actions de communication du CBN plus efficaces.

Les objectifs de communication et de médiation scientifique développés ci-après s'appuient sur les retours d'expériences de l'équipe technique de chaque action entreprise depuis 1998, sur les objectifs définis dans le rapport de demande d'agrément (2008-2013), sur les conclusions de l'audit réalisé auprès de l'ensemble des CBN par le service d'inspection générale de l'environnement en 2007 et celui réalisé par le CBN Massif central auprès de ses partenaires au cours de l'année 2015 ●

D. Sensibilisation du public à la diversité végétale

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
D1. Améliorer et consolider la notoriété du CBN	D11. Améliorer la communication externe.
	D12. Améliorer la communication interne.
	D13. Planifier l'action du CBN.
D2. Mobiliser le plus large public autour de la diversité végétale du Massif central et de l'action du CBN	D21. Faire découvrir la diversité végétale du Massif central.
	D22. Valoriser et diffuser les acquis scientifiques et le savoir-faire du CBN.
	D23. Promouvoir et partager le savoir-faire du CBN.
	D24. Encourager toute initiative en faveur de la diversité végétale du Massif central.
D3. Faire de la diversité végétale du Massif central un atout de développement durable du territoire	D31. Contribuer au développement touristique et culturel du territoire.
	D32. Faire du territoire de Chavaniac et des jardins du CBN un site exemplaire en termes de préservation de la flore et une vitrine de l'activité du CBN.
	D33. Contribuer au développement économique du territoire.

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en oeuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

AXES DE TRAVAIL

D111. Amplifier la promotion du CBN à l'échelle du territoire d'agrément. (AXE STRATÉGIQUE)

D112. Étoffer la gamme d'outils de communication institutionnels.

D113. Déployer la charte graphique du CBN.

D114. Intégrer une démarche de communication ou de valorisation dans chaque action du CBN. (AXE PRIORITAIRE)

D115. Contribuer à l'émergence de nouveaux partenariats structurants pour le CBN. (AXE STRATÉGIQUE)

D121. Améliorer l'image globale du CBN en adoptant une approche responsable et en diminuant l'impact environnemental de ses tâches quotidiennes.

D122. Porter une attention particulière à l'information, la sensibilisation et la formation des élus du CBN. (AXE STRATÉGIQUE)

D123. Favoriser l'esprit d'équipe et l'échange d'informations entre les collaborateurs. (AXE PRIORITAIRE)

D124. Poursuivre le développement d'outils de communication interne.

D131. Élaborer un plan d'actions de communication opérationnel pour les 5 ans à venir en accord avec la stratégie de communication et de médiation scientifique. (AXE PRIORITAIRE)

D132. Rendre plus lisible l'activité générale du CBN.

D211. Développer les actions et les outils de vulgarisation consacrés à la diversité végétale du Massif central, et principalement dédiés au grand public.

D212. Mobiliser le corps enseignant et les professionnels de l'éducation à l'environnement de la totalité du territoire d'agrément autour de la diversité végétale du Massif central. (AXE PRIORITAIRE)

D213. Engager une démarche de sensibilisation planifiée et sectorisée (par publics ou par territoires). (AXE STRATÉGIQUE)

D221. Valoriser les connaissances acquises auprès du grand public. (AXE STRATÉGIQUE)

D222. Mettre à disposition les connaissances auprès des publics professionnels. (AXE PRIORITAIRE)

D223. Valoriser les ressources documentaires et collections conservatoires.

D231. Promouvoir les compétences et la capacité d'expertise du CBN.

D232. Amplifier les actions de formation à destination des professionnels de l'environnement et des métiers proches, des étudiants et des correspondants botanistes. (AXE PRIORITAIRE)

D233. Former aux sciences du végétal, susciter de nouvelles vocations, assurer la relève naturaliste. (AXE STRATÉGIQUE)

D241. Alerter les publics sur l'état de conservation du patrimoine végétal. (AXE PRIORITAIRE)

D242. Faire connaître les actions locales de connaissance et de préservation de la flore et encourager le public à y participer.

D243. Fédérer les initiatives ponctuelles et personnelles en faveur de la diversité végétale.

D244. Développer des outils facilitant la mise en réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la flore. (AXE STRATÉGIQUE)

D311. Développer les synergies entre le CBN et les acteurs du tourisme et des loisirs de plein air. (AXE PRIORITAIRE)

D312. Développer les actions à caractère culturel et ethnobotanique. (AXE STRATÉGIQUE)

D321. Valoriser les jardins du CBN et ses collections. (AXE PRIORITAIRE)

D322. Valoriser les collections domestiques fruitières.

D323. Valoriser le patrimoine végétal de Chavaniac et des communes environnantes.

D331. Promouvoir les activités économiques en faveur de la biodiversité et mobiliser le plus large public autour de celles-ci. (AXE STRATÉGIQUE)

D332. Contribuer à l'émergence de clusters novateurs exploitant et valorisant la diversité végétale. (AXE STRATÉGIQUE)



E. Le Conservatoire, perspectives structurelles



Donner au CBN, les moyens de ses ambitions

Ce dernier volet présente cinq orientations générales qui visent à donner une base solide au projet proposé ici, à savoir l'adaptation de la structure aux enjeux actuels, la nécessité de conforter les aspects juridiques et financiers, la préservation et le renforcement des moyens techniques et la capacité d'investissement, le ménagement et la valorisation des équipes ou encore l'élargissement et le renforcement des partenariats.

Aujourd'hui, le CBN Massif central fait face à des évolutions, des pressions et des enjeux majeurs... Il se trouve à un virage de son histoire déjà riche de créations et de rebondissements, de difficultés et de projets, d'émotions et de sublimes. Il doit vivre une mutation particulière qui lui permettra de s'inscrire davantage encore dans un territoire (ou mieux des territoires) et dans une société en pleine évolution et souvent en perte de repères.

Le Massif central dont le CBN porte le nom, dépasse largement notre territoire d'agrément. Son étendue recouvre une pluralité extraordinaire de contextes écologiques, économiques, sociaux où la ruralité est en proie à des changements immenses, où de grandes villes souvent périphériques s'étendent et se développent tandis que d'autres territoires se vident... Or, sa diversité végétale est menacée par des changements globaux qui ne sont pas que climatiques et pour lesquels le CBN doit réfléchir à des actions cohérentes à l'échelle biogéographique, impliquant un réseau de partenaires plus vaste voire une mobilisation à l'échelle nationale. Un changement d'échelle de travail s'opère donc progressivement au fil des enjeux et des projets de plus en plus globalisants.

Au-delà de l'échelle de travail, une autre mutation est en marche. Il est possible de considérer que nos métiers de la connaissance et de la conservation de la diversité végétale n'ont que faire de l'économie, de la société et des territoires. Il serait alors facile de ne

pas vouloir se salir les mains avec une science appliquée ou d'avoir peur de vendre son âme en créant certains partenariats impliquant la société civile. Or, si les sciences du végétal semblaient autrefois bien éloignées des préoccupations économiques et sociales, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le CBN Massif central doit s'efforcer à tisser des liens entre la société, ses activités économiques et culturelles, et la diversité végétale du territoire.

D'un côté, notre type de société a beaucoup de mal à ne pas être clivée entre une destruction massive de la nature (par l'urbanisation, l'intensification et la déprise agricole, l'exploitation des ressources...) et la préservation de la qualité paysagère et du cadre de vie, la conservation d'une nature « sauvage », d'écosystème en bon état de fonctionnement. De l'autre côté, les Conservatoires botaniques disposent d'une formidable expertise de la flore et des végétations de leurs territoires : ils rassemblent, analysent, spacialisent une quantité impressionnante de données permettant de connaître et d'anticiper les évolutions des territoires.

Le CBNMC a donc là un rôle majeur à jouer. Il doit comprendre et s'adapter aux évolutions, aux enjeux des territoires... pour devenir le partenaire privilégié des forces vives qui les animent et participer alors à un développement intégrant une place plus importante à la biodiversité. Plus que jamais, il doit faire face à des problèmes de compétitivité, à l'affaiblissement des financements publics, au rejet des contraintes environnementales... Mais, il doit tenir bon car il est avant tout porteur d'avenir. Il détient, sans forcément le savoir, les clés d'une société portée par le végétal, d'un monde où les paysages et les milieux naturels seront les atouts sociaux, culturels et économiques des territoires.

Les perspectives structurelles du CBNMC, proposées ici, doivent lui permettre de relever ces défis ●

E. Perspectives structurelles

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
E1. Inscrire et moderniser les missions et l'action du CBN autour des enjeux actuels.	E11. Impliquer le CBN à l'échelle nationale.
	E12. Agir sur un territoire d'agrément cohérent.
	E13. Porter un autre regard sur les compétences du CBN.
E2. Renforcer la solidité juridique et financière de la structure.	E21. Renforcer les statuts juridiques de la structure.
	E22. Rechercher de nouvelles capacités de financement du CBN.
	E23. S'impliquer dans la création de nouvelles structures valorisant le végétal ou contribuant à sa préservation.
E3. Préserver et renforcer les moyens techniques et la capacité d'investissement du CBN.	E31. Soutenir l'action du CBN par une politique d'investissement.
	E32. Renouveler et améliorer le matériel mis à disposition de l'équipe technique.

AXES DE TRAVAIL

- E111.** Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets nationaux
- E112.** Participer au réseau des CBN et à l'expertise nationale.
- E113.** Contribuer à la reconnaissance de l'expertise des CBN.
- E114.** Contribuer à l'évolution du cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux
- E115.** Suivre le déploiement de l'AFB et ses conséquences sur le CBN.
- E121.** Renforcer la coordination des travaux menés par les CBN à l'échelle du Massif central et des nouvelles régions du territoire d'agrément.
- E122.** Réévaluer l'action du CBN consécutivement à la réforme territoriale.
- E131.** Renforcer la pluridisciplinarité du Conseil scientifique du CBN et ses liens avec l'équipe.
- E132.** Contribuer à la reconnaissance du CBN en tant que centre de formation.
- E133.** Construire une charte de valeurs propres au CBN Massif central.

- E211.** Élargir le Syndicat mixte à de nouveaux membres.
- E212.** Mettre à jour les missions statutaires du Syndicat mixte.
- E213.** Étudier la conversion juridique du CBN en Établissement public de coopération environnementale.
- E221.** Renforcer la participation statutaire des membres du Syndicat mixte et la dotation de l'État.
- E222.** Renforcer la capacité d'autofinancement du CBN.
- E223.** Étudier la capacité du CBN à répondre aux marchés publics.
- E224.** Étudier la capacité du CBN à postuler aux financements européens.
- E225.** Développer le financement participatif à des actions intéressant le grand public.
- E226.** Développer la recherche de mécénat et de partenariats publics/privés.
- E231.** S'impliquer dans la création de nouvelles structures valorisant le végétal ou contribuant à sa préservation

- E311.** Améliorer la signalétique directionnelle et les conditions d'accueil du public dans les locaux et les jardins du CBN.
- E312.** Accompagner le développement du pôle scientifique et culturel de Chavaniac-Lafayette.
- E313.** Améliorer le réseau hydraulique nécessaire à l'entretien du jardin (rétention, stockage, distribution d'eau).
- E314.** Investir dans l'économie d'eau et d'énergie.
- E315.** Réaménager les bureaux au regard des missions et personnel actuels.
- E316.** Développer la capacité du CBN à accueillir des expositions temporaires et permanentes sur son site.
- E317.** Développer la capacité du CBN à participer à des manifestations extérieures (mobilier, stand, signalétique...).
- E318.** Poursuivre la modernisation du système d'information du CBN et de ses bases de données.
- E319.** Créer et mettre à jour une base de contacts externalisée (application web) utilisable par tous les services du CBN.
- E321.** Postes informatiques, serveurs et logiciels
- E322.** Mobilier.
- E323.** Fonds documentaire.
- E324.** Matériel de laboratoire et de prospection.
- E325.** Véhicules.
- E326.** Matériel agricole et horticole.

E. Perspectives structurelles (suite)

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
E4. Consolider les ressources humaines du Conservatoire.	E41. Renforcer l'efficacité de l'équipe.
	E42. Stimuler la motivation et la capacité d'innovation de l'équipe.
E5. Élargir et renforcer les partenariats.	E51. Engager une campagne active de recherche de nouveaux partenariats.
	E52. Favoriser le soutien du public à l'action du CBN.
	E53. Favoriser l'implication des partenaires dans les choix stratégiques du CBN.

AXES DE TRAVAIL

- E411.** Répondre au besoin de management et d'organisation de l'équipe au regard des projets et missions du CBN.
- E412.** Réfléchir à l'amélioration des processus de travail et de finalisation à l'aide d'outils efficaces et actualisés.
- E413.** Assurer une présence départementale de l'équipe.
- E414.** Améliorer la lisibilité de la coordination scientifique (veille, valorisation des travaux, création et mise à jour des protocoles, relectures...).
- E415.** Améliorer l'accueil d'étudiants (stages) et d'apprentis
- E416.** Favoriser l'accueil des nouvelles recrues (livret d'accueil, règlement intérieur).
- E417.** Améliorer la communication interne.
- E418.** Maintenir et faire vivre le dialogue social.
- E419.** Valider et mettre en œuvre le Document unique.
- E421.** Associer l'équipe aux choix stratégiques du CBN.
- E422.** Favoriser l'émergence d'idées et l'animation de groupes projets en interne.
- E423.** Mettre en place des moments de convivialité et des temps collectifs de réflexion interne.
- E424.** Élaborer et animer un plan de formation.

- E511.** Relations avec l'État
- E512.** Relations avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.
- E513.** Relations avec les établissements de recherche
- E514.** Relation avec les Parcs naturels régionaux
- E515.** Organisations professionnelles
- E516.** Relations avec les associations naturalistes
- E517.** Relations avec les entreprises du territoire.
- E521.** Engager des actions participatives reposant sur le bénévolat.
- E522.** Soutenir et renforcer la participation du réseau de botanistes correspondants aux actions du CBN.
- E531.** Mettre en place, animer un "comité des partenaires" associant l'ensemble des partenaires du CBN.
- E532.** Mettre en place et animer un comité des financeurs.



Synthèse du Rapport stratégique 2018-2023

Conservatoire botanique national du Massif central

Ce document présente de manière synthétique la stratégie du Conservatoire botanique national du Massif central élaborée dans le cadre de sa demande de renouvellement d'agrément national pour la période 2018-2023. De nombreuses informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du CBN Massif central, n'hésitez pas à le consulter : www.cbnmc.fr

• **Ont collaboré à la rédaction et à la relecture du rapport stratégique :**

Philippe ANTONETTI, Jaoua CELLE, Laurent CHABROL, Guillaume CHOISNET, Arnaud DESCHEEMACKER, Nicolas GUILLERME, Vincent HUGONNOT, Pierre-Marie LE HÉNAFF, Christophe LEGIVRE, Jacques-Henri LEPRINCE, Vincent LÉTOUBLON, Luce MANSOT, Olivier NAWROT, Pascale NOËL, Stéphane PERERA, Marine POUVREAU, Romain PRADINAS, Benoît RENAUX, Juliette TILLIARD-BLONDEL, Thierry VERGNE, Véronique WALLET

Ainsi qu'Émilie ARDOUIN, Valérie BOIREL, Pascal CARRÈRE, Patrick CHEGRANI, Stéphane CORDONNIER, Capucine CROSNIER, Alain DINDELEUX, Sandrine GARDET, David HAPPE, Nathanaël LEFEBVRE, Jean-Paul MANDIN, Sylvie MARTINANT, Véronique MOREL, Pierre MOSSANT, Nadine NOGARET, Andy PAPA COSTIA, Christophe THÉBAUD, Maryse TORT, Dominique VERGNAUD.

• **Direction éditoriale :**

Nathalie BOUDOUL, Madeleine DUBOIS, Bruno DE FOUCAULT, Vincent LÉTOUBLON

• **Coordination de projet et mise en page :**

Stéphane PERERA

• **Photos :** Arnaud DESCHEEMACKER, Luc OLIVIER,

Stéphane PERERA, Marine POUVREAU

• **Impression :** Décembre 2018

Conservatoire botanique national du Massif central © 2018

www.cbnmc.fr

Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93

